# BILAN DE MI-MANDAT

PROTECTION DE L'ENFANCE



PLUS D'INFORMATIONS seine 77 &marne LE DÉPARTEMENT













## LA SEINE-ET-MARNE FAIT DE

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE UNE GRANDE CAUSE DU MANDAT



**Jean-François PARIGI**Président du Département de Seine-et-Marne



Vice-présidente en charge de l'enfance, la famille et la présence médicale

**Anne GBIORCZYK** 

'ambition qui gouverne toutes ✓nos politiques en matière de protection de l'enfance est d'offrir aux ieunes Seine-et-Marnais, auelles que soient leurs difficultés sociales et familiales, les conditions de leur épanouissement et de leur émancipation. Nous œuvrons à préserver autant que possible le lien avec les parents, à diversifier les modes d'accueil et à individualiser les prises en charae. Aujourd'hui, l'arrivée massive de personnes se présentant comme mineures non-accompagnées sur notre territoire constitue un réel défi qui impose à nos équipes de faire preuve de réactivité et d'agilité pour trouver des solutions d'hébergement.

# 708 M €

mobilisés en faveur des politiques de protection de l'enfance depuis début du mandat

7 100 enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance en Seine-et-Marne

# ON L'A DIT, ON L'A FAIT!

### **ENGAGEMENT**

# DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PLACÉS



### Le schéma de la protection des enfants et des familles 2024-2028

Le Département de Seine-et-Marne a entrepris la rédaction d'un nouveau Schéma de protection des enfants et des familles qui permettra, en lien avec ses différents partenaires, de définir sa politique en matière de protection de l'enfance pour les 5 prochaines années, que ce soit sur le volet de la qualité de la prise en charge, de l'adaptation de son dispositif d'accueil et d'accompagnement, de la valorisation des compétences familiales ou, encore, de la sécurisation de la sortie de l'ASE.



### LE SCHÉMA S'ARTICULE AUTOUR DE 4 FINALITÉS:

- Assurer une prise en charge de qualité aux enfants de l'ASE.
- Rendre l'offre d'accueil et d'accompagnement de l'ASE diversifiée, adaptable et lisible.
- Promouvoir le pouvoir d'agir des parents et/ou de l'environnement de l'enfant.
- Réussir l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE grâce à une offre suffisante.

Le schéma innove dans son élaboration en ce qu'il s'appuie, pour beaucoup, sur les retours d'expérience que peuvent faire les enfants confiés, ou qui ont été confiés, à l'ASE dans le cadre du Junior Lab et de la Commission de surveillance du SDAU.



# LA REPRISE EN RÉGIE DES FOYERS DE L'ENFANCE

La reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence des mineurs en danger répond à la volonté du Département de s'impliquer encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance en mobilisant l'ensemble de ses ressources et de ses leviers d'action.

Le nouveau Service départemental d'accueil d'urgence (SDAU), entré en vigueur depuis le 1er janvier 2023, cherche à garantir à chaque enfant une équité de traitement quelle que soit sa situation, en tout point du territoire, à améliorer la qualité de service en plaçant les enfants au centre des actions menées et à assurer l'efficience et la lisibilité du dispositif.



Le SDAU se matérialise par un plan d'action qui s'articule autour de 4 axes :

- Le projet d'établissement dont l'objectif est d'améliorer l'accueil des enfants et de renforcer leur accompagnement éducatif.
- Le projet socio-professionnel pour intégrer les professionnels des foyers d'accueil d'urgence au sein des équipes départementales et consolider les fonctions managériales.
- Le projet architectural pour améliorer l'infrastructure bâtimentaire, les conditions de travail et les lieux d'accueil des enfants.
- Le projet de gouvernance institutionnelle avec la mise en place d'instances de dialoque.

La reprise en régie s'est notamment accompagnée de la création d'une Commission de surveillance, instance consultative qui participe à la gouvernance du SDAU et qui comprend, notamment des jeunes aui sont ou ont été confiés à l'ASE.

20,8 M € consacrés au SDAU pour l'année 2024

201 places ouvertes

4 SITES répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne : Meaux, Rubelles, Provins et Pamfou

# ON L'A DIT, ON L'A FAIT!

### Création d'un lieu de vie pour les enfants atteints d'autisme

Le Levada est le premier lieu de vie et d'accueil autorisé protection de l'enfance en Seine-et-Marne. Inaugurée en juin 2023, cette structure, située à Guignes, accueille plusieurs enfants pour leur apporter, au quotidien, un accompagnement continu et favoriser leur insertion sociale. Elle exerce une mission d'éducation, de protection et de surveillance adaptée à leur handicap. Elle s'inscrit dans le Plan de développement de nouvelles places de l'ASE, formalisé par le lancement récent d'un nouvel appel à projets. pour disposer d'une offre d'accueil suffisante et adaptée aux besoins de chacun, alors que les mineurs en danger augmentent malheureusement sur notre territoire.





# Accompagnement des jeunes à la sortie de l'ASE

Éviter les sorties sèches de l'ASE et s'assurer de la pleine autonomie des jeunes qui nous sont confiés constitue un enjeu majeur de notre politique de protection de l'enfance

Dès l'âge de 16 ans, le Département met en œuvre un processus complet d'autonomisation des jeunes afin de mieux les préparer à leur vie d'adulte. Entretien systématique à 16 ans, projet d'accès à l'autonomie, rapport de fin de minorité, contrat jeune majeur, rendezvous de suivi 6 mois après la sortie, autant d'outils qui permettent de mieux tenir compte de leurs parcours de vie pour anticiper et assurer des sorties sécurisées de l'ASE.

# Dispositif de lutte contre la prostitution des mineurs

Devant l'ampleur que prend la problématique de la prostitution des mineurs sur notre territoire, le Département a décidé de nouer un partenariat avec l'association Amicale du Nid, pour mettre en place un dispositif visant à améliorer l'évaluation et la prise en charge des mineurs de l'ASE en situation de prostitution.



# Ce partenariat s'articule autour de 3 axes :

- L'évaluation familiale et sociale conjointe de la situation du mineur se trouvant en situation de prostitution.
- La mise en place d'un suivi éducatif spécifique.



 L'intervention dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie auprès des jeunes entendus en tant que victime du réseau prostitutionnel.



# ON L'A DIT, ON L'A FAIT!

### **ENGAGEMENT**

# DANS LA PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

## Renouvellement pour un an des objectifs de la prévention spécialisée

Le Département mène des actions de prévention spécialisée auprès de certains jeunes publics vulnérables en s'appuyant sur un réseau d'associations

L'enjeu de demain consiste à réduire les phénomènes de marainalisation et de décrochage social des jeunes en s'adaptant mieux aux besoins et réalités locales, raison pour laquelle les services ont entrepris une évaluation d'ampleur des dispositifs mis en œuvre et établiront de nouveaux contrats d'obiectifs pluriannuels avec ses partenaires.

19,6 M €

engagés en faveur de la prévention spécialisée

du territoire seine-et-marnais couvert par les associations de prévention spécialisée



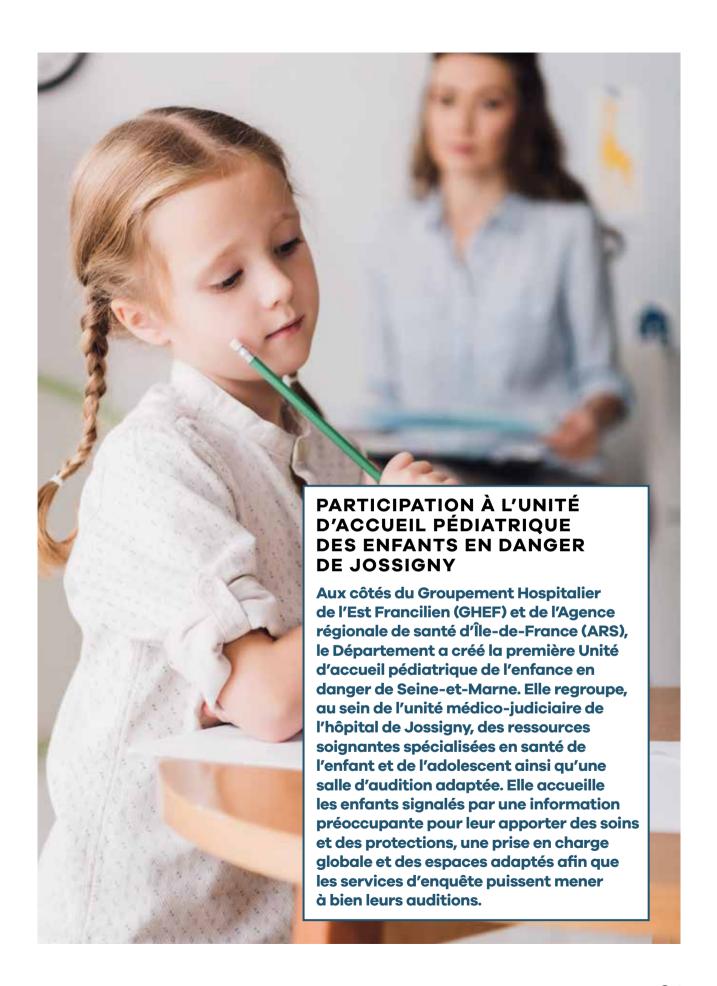


### Développement des mesures d'aide éducative à domicile

Parce que la volonté première de l'exécutif est d'éviter le placement pour que les enfants restent près de leur famille et préserve leurs liens affectifs, le Département finance des mesures d'aide éducative à domicile pour éviter le placement des enfants en établissement ou en famille d'accueil. Elles s'inscrivent en complément des mesures d'action éducative en milieu ouvert, ordonnées par les juges des enfants, et des mesures d'accompagnement des enfants placés auprès des tiers dignes de confiance, pour renforcer notre panel de solutions d'accueil et préserver le lien familial.

3 030 mesures d'aide éducative à domicile financées en 2023

1451 enfants concernés





### **ENGAGEMENT**

# DANS LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS

22,8 M € mobilisés pour la prise en charge des MNA

# 809 MINEURS non-accompagnés pris en charge par le Département

# Amélioration des modalités d'accueil des mineurs non-accompagnés

Pour répondre à une meilleure qualité d'accompagnement des mineurs nonaccompagnés (MNA) et permettre aux associations de mieux anticiper les flux d'arrivée de ces jeunes, le Département a révisé le dispositif d'accueil qui leur est dédié. D'une part, les MNA sont orientés après leur mise à l'abri auprès d'une association unique et le restent jusqu'à leur sortie, ce qui permet de sécuriser leur parcours d'intégration et de mieux préparer leurs démarches administratives. D'autre part, deux modalités d'accueil sont désormais proposées : un accueil « préautonomie » avec un accompagnement éducatif de proximité 24h/24 pour les ieunes aui ont besoin d'un suivi éducatif renforcé; un accueil « autonomie » au sein d'appartements partagés pour les jeunes qui parviennent, seuls, à gérer leur auotidien.



# Prise en charge thérapeutique des mineurs non-accompagnés

Devant le manque de structures adaptées pour la santé mentale des MNA, le Département a signé une convention avec l'Association Ville-Hôpital pour organiser des prises en charge individuelle à visée d'évaluation psychologique et d'orientation, des prises en charge collective à visée thérapeutique et des sessions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels. Il s'agit de prévenir, le plus en amont possible, les situations de fragilité chez les jeunes et assurer la réussite de leur accompagnement social en dépit des nombreux traumatismes affectifs liés à leur parcours de vie souvent chaotique.





# Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département CS 50377 77010 Melun cedex 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

**f**⊗⊕⊚ **D** in